



RÈGLEMENT DES 8KM PIERRE PETIT

Article 1 : L'ORGANISATION

En hommage à son député maire PIERRE PETIT, La Ville du Morne-Rouge décide d'organiser le Dimanche 02 février 2025, une course pédestre de 8km.

Article 2 : NOMINATION

Cette course pédestre est appelée « Les 8KM PIERRE PETIT »

Article 3: LIEU DE DEPART ET D'ARRIVEE

Les 8km Pierre Petit partira du quartier CHAMPFLORE et arrivera au CAP 21 PIERRE PETIT

Article 4 : HORAIRE DE DÉPART

Le départ sera donné à 7h00 précises.

Article 5 : LIGUE ET UFOLEP CONVIÉS

Cette course est ouverte aux athlètes licenciés(es) à la ligue d'athlétisme, à l'Ufolep, ainsi qu'aux non-licenciés(es) munis d'un certificat médical de moins de 6 mois.

Article 6 : LES PARTICIPANTS

Les cadets, juniors, espoirs et tous les masters sont autorisés à participer aux 8km Pierre Petit

Article 7 : LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le site de performans karaib. Le prix de l'inscription est fixé à 10€ et comprend l'inscription en plus d'un tee-shirt.

Article 8 : LES RÉCOMPENSES

RANG	HOMME	FEMME
1 ^{er}	Bon de 400€ + une coupe	Bon de 400€ + une coupe
2 ^{ème}	Bon de 250€ + une coupe	Bon de 250€ + une coupe
3 ^{ème}	Bon de 170€ + une coupe	Bon de 170€ + une coupe
4 ^{ème}	Bon de 130€	Bon de 130€
5 ^{ème}	Bon de 80€	Bon de 80€
6	Bon de 50€	Bon de 50€
7	Bon de 40€	Bon de 40€
8	Bon de 35€	Bon de 35€
9	Bon de 25€	Bon de 25€
10	Bon de 20€	Bon de 20€
Point chaud	Bon de 50€	Bon de 50€

Le point chaud se trouve au niveau de la "Station VITO".



La remise des prix est prévue à 9h30 au Millénium du Morne Rouge.

Article 9 : DROIT À L'IMAGE

En participant aux 8km Pierre Petit, chaque participant donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, incluant les documents promotionnels ou publicitaires.

Article 10 : TRANSPORT

Un bus au départ du Millénium sera mis à disposition des athlètes afin de les acheminer au départ de la course.

Article 11 : RETRAIT DES DOSSARDS et PUCES

Chaque participant devra récupérer sa puce et son dossard entre le Lundi 20 Janvier 2025 et le Mercredi 29 Janvier aux horaires du service à la Mairie annexe de la Ville du Morne-Rouge. Pour plus d'informations vous pouvez joindre le service des sports au **0596 52 78 33**. Le retrait pour les personnes ne pouvant pas se déplacer s'effectuera, sous couvert d'une procuration et d'une pièce d'identité.

L'organisateur ne fournira pas d'épingles. Merci de vous en procurer pour votre dossard.

Article 12 : MODIFICATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement si le besoin se fait sentir.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve.

Le dossard devra être visible et lisible tout au long de l'épreuve.

Aucun accompagnateur ne sera toléré sous peine de disqualification.

Tout abandon se devra d'être signalé à l'organisation, le retrait du dossard se faisant dans l'immédiat par un membre de l'organisation.

Tenue correcte conforme exigée (Haut: tee-shirt à manche courtes ou sans manches ou un débardeurs / Bas: Short, cuissard, corsaire / Chaussure adapté à la course à pied)